

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2011

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : Jean-Pierre BANOS, Michel BAUVY, Yves CAMPS, François CHALMEL, Alain COUTRET, Carole DALMEN, Saïda DAOUD, Valérie DELBOS, Pascal de SERMET, Claudine DUCOURET, Frédéric DUJARDIN, Claude DULIN, ~~Michel JOURET~~, Marie-Christine LAVERGNE, Pierre MARGARIDENC, Françoise OLIVIER, Martine ROUX, ~~Annie THEPAUT~~, Louis VIALA, Martine VILLE, Marie-Joëlle VINCENT

Ayant donné pouvoir :

- Monsieur DUJARDIN ayant donné pouvoir à Monsieur MARGARIDENC

–

Absents : Mr JOURET – Mme THEPAUT

Les convocations ont été adressées le 22 Février 2011.

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19 heures.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame **Valérie DELBOS** est désignée à l'unanimité.

Concernant le procès-verbal du dernier conseil, Madame DUCOURET demande une rectification page 6 « Madame DUCOURET demande une meilleure signalisation de l'église de Saint Cirq car elle a remarqué que cet été, à l'occasion du festival de musique en agenais, le concert en l'église de Saint Cirq n'avait pas fait le plein, sans doute à cause de ce déficit de signalisation. ». Elle souhaite que soit écrit « sans aucun doute ».

Monsieur le Maire accède à cette demande.

Cette rectification étant prise en compte, le procès-verbal de la séance publique précédente, qui a eu lieu le 24 janvier 2011, a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire prend la parole :

« Ce soir, un conseil comportant relativement peu de rapports mais dont les dossiers contiennent un enjeu important.

Les deux premiers consistent à mettre sur les rails opérationnels d'une part l'un des projets de l'an dernier :

L'extension du local des Aînés. Le club des « Boute-en-train ». Retardé l'an dernier pour des raisons administratives, le permis de construire a finalement été accordé, le maître d'œuvre choisi. C'est donc les entreprises sélectionnées sur appel d'offre qui vous seront proposées ce soir.

Quant au second, la création de locaux à l'école René Cassin au profit du centre de loisirs. Le processus est lui aussi rendu à l'étape opérationnelle et nous aurons également à choisir les entreprises qui auront à y travailler.

Et puis et peut-être surtout, par le dernier rapport relatif à la future salle socio-culturelle, nous passons du stade de la déclaration d'intention à celui de la décision puisqu'il s'agit maintenant de lancer la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce projet qui, centre de rencontres de toutes générations autour de toutes sortes d'activités, doit aboutir à un

équipement particulièrement emblématique pour notre commune.

.../...

Les deux autres rapports relèvent de ce que j'appellerais les affaires courantes de ce que peut avoir à traiter un conseil municipal :

- l'acquisition d'une petite parcelle de terrain dans le but d'améliorer la circulation
- une enquête publique concernant la demande d'extension de la station d'épuration de « Rouquet » à Agen.

### **I – MARCHES de TRAVAUX et de MAITRISE d'ŒUVRE pour l'EXTENSION du FOYER des AINÉS :**

Monsieur BANOS rend compte au conseil du rapport de la Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 25 février 2011 à 14 h 30 concernant les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre pour l'extension du foyer des Aînés.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- Maîtrise d'œuvre : Monsieur Michel MASINI, architecte DESA  
Montant du marché HT : 6 155,00 €
- Lot n° 1 : Gros Œuvre : CATARINO  
Montant du marché HT : 31 619,80 €
- Lot n° 2 : Bardage couverture : CARAH BOIS  
Montant du marché HT 2 637,57 €  
Montant option HT : 6 998,16 €  
Total HT 9 635,73 €
- Lot n° 3 : Etanchéité : PROCIBA  
Montant du marché HT : 4 666,00 €
- Lot n° 4 : Menuiserie extérieure : GARRIGUES SA  
Montant du marché HT : 7 850,00 €  
Montant option HT 2 924,00 €  
Total HT 10 774,00 €
- Lot n° 5 : Carrelage : LAFUENTE  
Montant du marché HT : 2 648,50 €
- Lot n° 6 : Isolation plafond : MORETTI  
Montant du marché HT : 2 921,68 €
- Lot n° 7 : Electricité : VICO  
Montant du marché HT : 2 815,83 €
- Lot n° 8 : Peinture : MIDI-DECO  
Montant du marché HT : 788,00 €

Monsieur BANOS se félicite que les entreprises colayracaises aient joué le jeu et proposé des prix concurrentiels. Nous avons reçu beaucoup de devis sur l'ensemble des lots proposés.

.../...

Monsieur de SERMET trouve que c'est plutôt inquiétant car c'est la preuve que l'activité économique est au ralenti. En 2011, bon nombre d'entreprises seront en difficulté notamment de trésorerie.

Monsieur CAMPS demande si la rampe d'accès handicapés est bien prévue au programme.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative car c'est bien cette rampe qui nous a fait prendre du retard en commission accessibilité.

Madame LAVERGNE ajoute que l'accessibilité est maintenant un élément incontournable et obligatoire de tous nos chantiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à signer ces marchés.

## **II – MARCHES de TRAVAUX et de MAITRISE d'ŒUVRE pour l'AMENAGEMENT de SALLES d'ACTIVITES à l'ECOLE RENE**

Monsieur BANOS rend compte au conseil du rapport de la Commission d'Appel d'Offres réunie le vendredi 25 février 2011 à 14 h 30 concernant les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de salles d'activités à l'école René Cassin.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :

- Maîtrise d'œuvre : Monsieur Michel MASINI, architecte DESA  
Montant du marché HT : 8 936,00 €
- Lot n° 1 : Terrassement Voirie / Gros Œuvre : ANTONIOLI  
Montant du marché HT : 37 758,00 €
- Lot n° 2 : Menuiserie extérieure / Serrurerie : GARRIGUES  
Montant du marché HT : 20 110,00 €
- Lot n° 3 : Isolation Plafond / menuiserie bois : MORETTI  
Montant du marché HT : 12 608,44 €
- Lot n° 4 : Electricité : VICO  
Montant du marché HT : 7 281,13 €
- Lot n° 5 : Peinture : MAJORELLE  
Montant du marché HT : 2 661,50 €
- Lot n° 6 : Chauffage VMC : BADIE  
Montant du marché HT : 17 696,00 €  
Montant variante retenue HT : 4 823,00 €  
**Total HT : 22 519,00 €**

Monsieur BANOS précise que ces travaux devraient démarrer fin mars pour livrer les locaux avant le mois de juillet au centre de loisirs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à signer ces marchés.

.../...

### **III – ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT la DEMANDE d'EXTENSION de la STATION d'EPURATION du ROUQUET à AGEN :**

Madame OLIVIER présente au conseil le dossier d'enquête publique concernant la demande d'extension de la station d'épuration du Rouquet sur la commune d'Agen.

Cette enquête, qui a lieu du 16 février au 18 mars 2011 inclus, porte sur l'augmentation de la capacité nominale de la station de 30 000 équivalents habitant actuellement à 55 000 EH en situation future pour accueillir à terme, outre le réseau collectif d'Agen, celui de Colayrac-Saint Cirq et celui d'une partie de la commune de Foulayronnes.

Plusieurs éléments ont amené la CAA et le Syndicat du Sud du Lot à opter pour cette solution radicale de regroupement avec le système d'assainissement d'Agen :

- renforcement des contraintes en matière de niveau de rejet de station d'épuration et de de préservation des milieux récepteurs,
- saturation générale de la station d'épuration de Colayrac Bourg et saturation hydraulique de la station d'épuration de Colayrac Fangot en particulier en temps de pluie,
- difficulté de réaliser une extension de la station d'épuration de Colayrac Bourg sur le site actuel,
- sous-dimensionnement chronique ou manque de certains ouvrages et équipements des deux stations existantes,
- sensibilité de riveraineté.

Cette opération nécessite au préalable des travaux conséquents au niveau du système de collecte avec la réduction significative des entrées d'eaux claires parasites et des eaux pluviales. La mise en place d'un bassin d'orage sur le réseau d'assainissement de Foulayronnes est programmée rapidement pour gérer les flux hydrauliques de temps de pluie issus du bassin versant amont du territoire communal.

Selon la nomenclature définie par l'article R 214-1 du Code de l'Environnement, ce projet modificatif du système d'assainissement des communes de Colayrac-Saint Cirq et de Foulayronnes doit faire, préalablement à sa mise en œuvre, l'objet d'une déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-4 du Code de l'Environnement. Cette déclaration s'accompagne d'un dossier dont le contenu est précisé par l'article R 214-32, pris pour application de ces mêmes articles du Code de l'Environnement.

Madame DELBOS demande ce que deviendra la STEP du Fangot.

Madame OLIVIER répond qu'elle sera démolie comme l'a été la STEP du bourg et remplacée par des pompes de refoulement pour renvoyer les effluents vers la STEP de Rouquet.

Monsieur BANOS a entendu dire que le réseau de Saint Hilaire serait connecté lui aussi sur Agen.

Monsieur VIALA pense que ce sera difficile compte tenu de la distance.

Madame OLIVIER répond que les secteurs d'assainissement sont à l'étude à la CAA et que toutes les options doivent être étudiées.

.../...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- de prendre acte du dossier d'étude d'impact concernant le projet d'extension de la station d'épuration du Rouquet,
- de prendre acte du document d'incidence du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau du raccordement des réseaux d'assainissement des communes de Colayrac-Saint Cirq et de Foulayronnes à la STEP du Rouquet à Agen,
- d'émettre un avis favorable à la suppression de la station d'épuration du Fangot et au raccordement de la totalité du réseau d'assainissement collectif de Colayrac-Saint Cirq à la station d'épuration du Rouquet à Agen redimensionnée à cet effet.

#### **IV – ACQUISITION d'une PARCELLE RUE de l'ECOLE de CORNE, LIEU-DIT « les TILLEULS » :**

Monsieur VIALA fait part à l'assemblée de la nécessité d'améliorer la circulation à l'angle de la rue de l'école de Corne.

Un aménagement a été réalisé nécessitant l'acquisition de l'angle du terrain de Madame et Monsieur Emmanuel KENDAIS.

Après délimitation de l'emprise avec les propriétaires, la clôture a été déplacée facilitant ainsi le virage pour les véhicules encombrants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'acquérir la parcelle C n° 1670 (1 ca) contre la charge de son entretien.

Monsieur VIALA ajoute que les riverains immédiats sont très satisfaits de la sécurisation de ce carrefour.

#### **V – CONSTRUCTION d'une SALLE SOCIOCULTURELLE : VALIDATION du PROGRAMME et LANCEMENT de la PROCEDURE de CONSULTATION pour la MAITRISE d'ŒUVRE :**

Monsieur le Maire présente au conseil les éléments de programmation pour la construction d'une salle socioculturelle.

Il rappelle que ce document a été établi en concertation avec un architecte conseil du CAUE 47 après plusieurs réunions du Comité de pilotage chargé de ce dossier :

## I - Les besoins / le programme

### Programme et conception architecturale

La prise en compte du PPRI implique un bâtiment nettement surélevé par rapport au terrain naturel. En deçà de la cote d'inondabilité, des locaux pourraient être implantés s'ils ne présentent pas de vulnérabilité aux crues ...

.../...

Dans le cas de ce projet de salle socioculturelle, l'équipe de maîtrise d'œuvre, en concertation avec le service concerné de la DDT, pourra déterminer si certains locaux sont susceptibles de rentrer dans ce cadre.

On peut imaginer que cette salle socioculturelle soit un bâtiment sur pilotis (selon le choix du concepteur et des contraintes du PPRI) :

- qui éviterait un talutage peu esthétique,
- qui préserverait un rez-de-chaussée largement transparent, favorisant des vues et des cadrages particuliers sur le paysage environnant
- qui ne contraindrait pas l'écoulement des eaux en cas de crues
- qui abriterait en partie le stationnement des véhicules.

Compte tenu de la cote d'inondabilité et de l'important dénivelé à franchir pour accéder à l'étage courant, l'accessibilité de ce bâtiment aux divers usagers (PMR, livraisons traiteurs, livraisons pour spectacles...) devra faire partie intégrante de la conception : une réflexion particulière devra être menée sur « l'entrée atypique » de cet équipement, (conception, intégration / mise en scène des rampe et élévateur).

Le programme de cette salle socioculturelle pourra être affiné par l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue, en concertation avec la maîtrise d'ouvrage, pendant les phases de conception. Ce bâtiment devra comporter :

- un espace d'accueil pouvant être utilisé pour des expositions temporaires avec vestiaires, guichet, bar / comptoir et sanitaires (hommes et femmes séparés).
- une grande salle pouvant accueillir 400 personnes assises (réunions ou buffets) et au minimum 300 personnes pour les « grands banquets dansants ». Cette grande salle sera en lien avec un espace traiteur. Elle devra être modulable et divisible en 2 salles pour l'accueil de groupes plus restreints, par le biais d'une paroi amovible isophonique (repliable, coulissante...) :

Salle 1 : spectacles (250 places)

Salle 2 : banquets dansants (150 personnes) ; lotos, réunions (environ 200 personnes) ; expositions temporaires.

Au minimum, un espace avec parquet bois devra être prévu dans chacune des 2 salles (danse) ; cependant l'ensemble peut être revêtu de parquet bois. Dans la salle 1, cette zone en parquet sera située devant la scène.

Elle devra être équipée d'une scène surélevée de 70cm à 1m avec des emmarchements sur 1 ou 3 de ses côtés. Un grand écran pour des projections devra être intégré à la scène (l'emplacement du matériel de projection (vidéo-projecteur) devra être prévu (alimentation, câblage, fixation...) mais le matériel en question sera acheté par la commune ultérieurement). Cette scène avec arrière-scène et rideaux devra être liée à un ensemble « loges / vestiaires / sanitaires » : deux pièces (vestiaires collectifs) pour accueillir les classes d'élèves par exemple,

une ou deux loges individuelles plus restreintes avec un « grand miroir » (Cf : loges de théâtre), des sanitaires (WC, douche, lave-main).

La salle devra être équipée d'un matériel sono et éclairage « standard », d'utilisation aisée (capable d'être manipulé par tous les usagers susceptibles de louer cette salle) et devra en outre pouvoir recevoir du matériel professionnel (non fourni par la commune : chaque professionnel devant apporter son propre matériel pour les concerts, les spectacles, les repas dansants, etc). L'installation électrique sera donc prévue en fonction de ces deux utilisations (câblage en attente, fourreaux en attente....).

Le traitement acoustique de cette salle devra être soigné et compatible avec la diversité des usages accueillis.

.../...

(Des gradins rétractables seront prévus en option : la commune retiendra ou non cette option ; dans tous les cas, la mise en place ultérieure de ce type de gradins devra être prévue dans le projet).

– Un grand espace extérieur (accessible depuis la grande salle) est à intégrer au projet pour l'organisation de cocktails en période estivale ... Cette terrasse devra être partiellement couverte (pour moitié environ)

– Un espace traiteur (en relation directe avec la salle 2 et avec l'extérieur pour les livraisons). Celui-ci comportera un lave-main, une zone plonge, une chambre froide (meuble frigorifique indépendant), un système d'extraction (hotte aspirante) avec en dessous l'emplacement et les attentes pour le matériel de cuisson qui sera apporté par chaque traiteur ou association, etc. (Durant les phases d'études, un « piano de cuisson » pourra être prévu en option)

– Ce local devra être sectorisé en 2 sous-espaces (zone propre et zone sale, au minimum séparées par un muret). L'ensemble devra être revêtu de surfaces lisses, imputrescibles et lessivables (faïence murale, sol carrelé avec siphons de sol...)

– Plusieurs locaux de rangements (chaises, tables, ...)

– Des locaux techniques et d'entretien (chaufferie, TGBT, ménage, poubelles etc.)

– Une ou plusieurs zone(s) de stationnements (voitures, vélos, camions de livraisons...) adaptés à l'effectif reçu. Les abords et stationnements du bâtiment devront être conçus par l'équipe de maîtrise d'œuvre dans une réflexion globale du site (accès, futur parc paysager...). Les surfaces perméables seront privilégiées. Les stationnements pourront être couverts ou protégés (en rez-de-chaussée, ombrières, pergolas végétalisés...) pour minimiser leur impact visuel depuis l'étage courant du bâtiment. Le traitement paysager des abords devra tenir compte des aménagements existants et à venir (parc paysager) et du projet architectural afin d'assurer une cohérence globale à l'échelle de la parcelle et de la zone.

– TRANCHE CONDITIONNELLE

Une salle d'expression corporelle. Cet espace devra être adapté à la pratique de la danse et de la gymnastique (parquet, miroirs, barre...). Un espace de rangement attenant à cette salle devra être prévu, tout comme une zone vestiaires / sanitaires d'environ 20 m<sup>2</sup>. Ces vestiaires et sanitaires pourront être regroupés et/ ou confondus avec les vestiaires collectifs et sanitaires attenant à la scène.

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra aider la maîtrise d'ouvrage à définir au mieux ses besoins, à confirmer les surfaces nécessaires aux différents locaux en fonction de l'effectif prévu. Elle conseillera et orientera la maîtrise d'ouvrage en ce qui concerne les choix techniques : acoustique, performance énergétique, système de chauffage de climatisation, équipement son, facilité d'entretien et de fonctionnement, etc.

De manière générale, la commune souhaite un bâtiment économe disposant d'équipements simples d'utilisation, de matériaux pérennes et faciles d'entretien, afin que la maintenance de ce bâtiment soit aisée et peu coûteuse.

### **Programme et qualité environnementale**

D'un point de vue énergétique et environnemental, la commune souhaite faire de ce bâtiment, un projet emblématique. Le projet devra s'inscrire dans une démarche de développement durable en privilégiant notamment des matériaux et des énergies renouvelables (ex : ECS solaire...). .../...

Le bâtiment devra répondre à plusieurs des cibles HQE et se rapprocher du label BBC-Effinergie.

- Le projet devra prendre en compte la relation harmonieuse du bâtiment dans son environnement immédiat, la question des abords ...
- Le bâtiment devra favoriser l'emploi de matériaux et de revêtements pérennes et faciles d'entretien.
- Le choix du mode de chauffage devra être approprié à l'utilisation intermittente des lieux.
- L'isolation thermique devra être continue et optimale pour réduire les besoins en énergie et limiter les consommations énergétiques.
- L'orientation du bâtiment, le dimensionnement des baies et les protections solaires devront être pensés pour permettre au mieux, un confort d'été sans utilisation d'une climatisation (ventilation naturelle) et au minimum, une utilisation limitée et ponctuelle d'un système de climatisation.
- Etc.

## **II - Déroulement de l'étude**

### **Planning prévisionnel**

1<sup>er</sup> semestre 2011 : consultation équipes de maîtrise d'œuvre, choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre (concours)

Fin 2011 : Avant-projet et dépôt permis de construire

2012 : PRO / DCE / ACT et démarrage des travaux

Fin 2013 : Réception des travaux

### **Enveloppe financière prévisionnelle**

L'estimation du montant des travaux (compris VRD et aménagements extérieurs) s'élève à 2 000 000 € HT.

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra conseiller la maîtrise d'ouvrage afin d'orienter les choix pour garantir le respect de cette enveloppe.



## Tableau des surfaces

Estimation des surfaces ( à confirmer par équipe de maîtrise d'œuvre...)	en m <sup>2</sup>
<b>Accueil</b>	
Espace d'accueil - expositions	
Vestiaires	
Bar / comptoir	
Sanitaires publics H,F	
<b>Sous-total "Accueil"</b>	<b>100</b>
<b>Salle divisible / Scène / loges</b>	
Salle 1	200
Scène / arrière-scène	100
Loges / vestiaires collectifs / sanitaires	30
Salle 2	200
<b>Sous-total "Salle divisible / scène / loges "</b>	<b>530</b>
	.../...
<b>Espace annexes</b>	
Espace traiteur	60
Locaux de rangement	70
Locaux techniques et d'entretien	20
<b>Sous-total "espaces annexes"</b>	<b>150</b>
<b>TRANCHE CONDITIONNELLE : Espace « expression corporelle »</b>	
Salle d'expression corporelle	150
Vestiaires et sanitaires	20
Local de rangement	10
<b>Sous-total « Espace d'expression corporelle »</b>	<b>180</b>
<b>TOTAL surfaces utiles (hors circulation et hors tranche conditionnelle)</b>	<b>780</b>
TOTAL SDO estimée	900
TOTAL SHON estimée	1100
<b>Terrasse partiellement couverte</b>	<b>200</b>

Monsieur le Maire propose d'ouvrir le débat :

Madame DUCOURET demande des précisions quant aux préconisations techniques liées à la zone inondable. Pourquoi préférer des pilotis par rapport au talutage ? Comment se fera l'accès à cette salle ?

Monsieur le Maire répond qu'à ce stade les contraintes sont connues mais que les réponses devront être apportées par les concepteurs notamment par rapport à la prise en considération

du risque inondation et des difficultés liées à l'accessibilité. La possibilité de l'aménagement du rez de jardin devra être examinée avec les services de l'Etat.

Ce qui est certain c'est que ce bâtiment devra être le plus transparent possible au regard de l'expansion des crues.

Madame DUCOURET se réjouit de la prise en compte de la qualité environnementale du projet. L'ADEME a-t-elle été contactée ? Ce que nous n'avons pas pu faire pour la crèche nous le ferons pour la salle socioculturelle.

Monsieur le Maire confirme que ce bâtiment doit être emblématique de ce point de vue afin de limiter au maximum les consommations énergétiques. L'ADEME sera consultée le moment venu par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Monsieur COUTRET demande si le conseil peut avoir connaissance des estimations financières qui ont été présentées à la commission des finances pour ce projet.

Monsieur le Maire détaille le plan de financement de cet investissement et précise qu'à ce stade nous ne pouvons faire qu'une évaluation des subventions pour ce projet. Elles devraient se situer entre 55 et 60 % du montant hors taxe des travaux, la TVA quant à elle pourra être récupérée dès l'année suivante (n+1).

Madame OLIVIER demande la parole et fait une déclaration : « Bien que n'ayant pu participer, pour des raisons de santé au dernier bureau municipal et à la commission des finances qui a examiné les simulations de construction et de gestion de cet équipement, j'ai pris connaissance des chiffres présentés et c'est par solidarité que je voterai ce rapport.

Pour autant, je tiens à émettre des réserves et des inquiétudes sur le projet qui nous est soumis : .../...

Le projet tel qu'il est décrit aujourd'hui ne correspond pas à ce que le Conseil Municipal avait arrêté le 14 juin dernier en séance privée. Il s'agissait alors de construire une salle des fêtes avec un budget d'investissement et de fonctionnement à la mesure de nos moyens financiers, sans recours à un concours d'architectes. On ne retrouve pas ce soir ces mêmes options définies en commun et nous nous trouvons devant un projet qui va peser trop lourd sur les finances communales.

Des réserves quant au dimensionnement du projet. Ma position est claire, oui à une salle des fêtes dimensionnée aux besoins de notre population, moderne et fonctionnelle ; non à une salle de spectacle socioculturelle. Le calibrage de ce projet est démesuré.

Des inquiétudes quant à l'investissement qui risque de dépasser 2 500 000 € TTC, bien que je fasse confiance à Monsieur le Maire pour aller chercher le maximum de subventions possible, comme il l'a déjà fait pour les travaux de la traversée du bourg. Ce projet va mobiliser la majeure partie de notre capacité à investir dans les prochaines années. Quelle marge de manœuvre nous restera-t-il pour les autres projets qui attendent la municipalité et notamment l'urbanisation de la zone de « Chadois – Lary – Laboulbène » pour laquelle il faudrait pouvoir faire des réserves foncières si l'on veut maîtriser l'aménagement futur de notre territoire au sein de l'agglomération ?

Mais également de grosses inquiétudes pour les coûts de fonctionnement à venir, les coûts de cette nouvelle structure viendront s'ajouter au budget général de la commune qui supporte déjà les déficits importants des services que nous avons souhaités (ALSH, crèche ...) mais qui pèsent lourdement sur les finances communales. Comment financerons-nous ces services dans les années futures et quels sont nos moyens d'augmenter les recettes de la commune sachant que des charges très lourdes, notamment de personnel (60 % du budget) sont et seront en constante évolution ?

J'aurais souhaité que ce projet et son impact sur nos possibilités financières soient étudiés en fonction de l'évolution des contextes économique et communautaire dont va dépendre l'avenir de notre équilibre budgétaire ».

Pour conclure, Madame OLIVIER maintient qu'elle votera ce projet par solidarité municipale quant à la réalisation d'une nouvelle salle des fêtes modernisée, mais que cela ne l'empêche pas de s'interroger sur la pertinence de l'équipement proposé qui selon elle n'est pas à la dimension de notre commune.

Monsieur le Maire prend à son tour la parole et déclare que ce projet répond à des besoins clairement exprimés depuis pas mal de temps par les associations colayracaises.

« La salle des fêtes actuelle ne correspond plus à la demande et il n'est pas possible d'y organiser des manifestations de type par exemple du gala de danse de Modern'Jazz ».

Le dimensionnement de cet équipement, qui a été réalisé avec l'aide du CAUE et débattu en comité de pilotage puis en bureau municipal, répond non seulement aux besoins d'aujourd'hui mais s'inscrit également dans une perspective à 30, 40 ou 50 ans ! Nous construisons cette salle pour l'avenir en misant sur le développement de notre commune.

La population nouvelle que nous apportera l'urbanisation de la zone de « Chadois – Lary – Laboulbène » exprimera des besoins nouveaux qu'il faudra bien satisfaire.

Cette urbanisation nous amènera également des recettes nouvelles par l'augmentation naturelle des bases de fiscalité. Il est préférable d'envisager cette solution pour augmenter nos recettes que de miser sur une hausse de nos taux de fiscalité.

Concernant le coût de l'investissement, nous avons décidé de le plafonner à 2 000 000 d'euros hors taxe, ce que nous avons prévu. La TVA pourra être remboursée dès l'année suivante grâce aux nouvelles mesures du plan de relance.

.../...

Quant au fonctionnement, nous devons être vigilants et rechercher toutes les sources d'économie possibles. Bien sûr il faudra prendre en compte ces coûts de fonctionnement dans notre budget mais nous devons les optimiser.

En ce qui concerne, par exemple, l'animation culturelle de cette structure, il n'est pas envisagé d'embaucher du personnel et c'est la commission « culture – animations » qui devra s'en charger. »

Madame DAOUD demande des précisions sur le projet et le nombre de salles qui seront construites.

Monsieur le Maire renvoie au descriptif du programme repris dans la délibération, à savoir une tranche ferme (salle 1 et 2) et une tranche conditionnelle (salle 3 – salle d'expression corporelle).

Monsieur BANOS déclare qu'il faudra réfléchir aux modalités et aux coûts de location de cet équipement.

Monsieur le Maire répond que ce sera fait en son temps.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- de valider les éléments de programmation tels que présentés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation des équipes de maîtrise d'œuvre et à organiser un concours de maîtrise d'œuvre avec les trois équipes qui seront retenues par le jury pour concourir,
- de fixer la composition du jury de concours comme suit :
  - le Maire (Président)
  - 3 membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres ou leur suppléant
  - un architecte de la MIGCP
  - un architecte du CAUE
  - l'architecte conseil de la DDT
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager dès à présent les études nécessaires (topo, études de sols ...) à la constitution du dossier de consultation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour une mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage en « économie du bâtiment » pour une analyse techniques des offres remises lors du concours.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Marches de la Mairie

Madame DUCOURET demande pourquoi le carrelage extérieur des marches de la mairie est totalement dégradé et pourquoi les travaux de réparation tardent tant ?

Monsieur BANOS répond qu'il s'agit d'un défaut de mise en œuvre de l'ensemble du carrelage extérieur et que nous sommes en litige avec l'assurance du carreleur. A suivre .../...

### Opéra national de Bordeaux

Monsieur MARGARIDENC rappelle au conseil que le lundi 2 mai à 20 h 30 aura lieu à l'église de Saint Cirq le concert d'ouverture de l'ONBA, dans le cadre de l'opération « L'Agglo joue sa partition – 10 concerts dans 10 communes de l'agglo ».

### Marché de plein vent

Monsieur le Maire informe le conseil d'un projet de « réactivation » du marché de Colayrac.

Monsieur de SERMET en charge de ce dossier réunira dans le courant du mois de mars les protagonistes de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

Le Maire

François CHALMEL